



BCCA

CERTIFICAT BENOR

délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR
de produits de vitrage isolant, TRA BB 414,
à l'entreprise

Vitrages Isolants du Nord

99, rue Alfred Nobel, FR - 62880 Vendin-le-Vieil,

pour la production de produits avec la désignation suivante

Riouglass avec PU, rempli d'air: 1279.PUC

Riouglass avec PU, gaz – Ci,o=90% : 1279.PUGC

fabriqués dans l'unité de production

Vitrages Isolants du Nord

99, rue Alfred Nobel, FR - 62880 Vendin-le-Vieil,

en conformité avec la

NBN EN 1279-5

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions.

L'annexe à ce certificat fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web www.bcca.be.

N° certificat BB-414-141-1279.PUC-01 | Valable du 20-06-2018 au 16-06-2021

 Délivré à Bruxelles, le 12 juillet 2018

Mr. B. De Blaere,
Directeur Général

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL
FONDATEURS: CSTC ET SECO

RUE D'ARLON 53, BE - 1040 BRUXELLES
TÉL. + 32 2 238 24 11
MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE

